

Bilan de la rénovation de la voie professionnelle

Six ans après la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, le ministère a enfin programmé une série de groupes de travail sur le bilan de la réforme de la voie professionnelle. Ce bilan, que nous avons toujours demandé, entre dans le cadre des 3 voies du lycée. En amont et en parallèle de ce travail, 4 réunions sont prévues spécifiquement sur l'accueil des élèves en 2nde professionnelle. L'objectif étant de faire des propositions pour améliorer l'accueil et la scolarité des élèves.

Le SNUEP-FSU continue de travailler sur tous les dossiers qui le concernent, à participer aux groupes de travail et aux discussions qui sont en cours dans le but d'obtenir des réelles avancées pour les enseignants et les élèves de la voie professionnelle.

D'après la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP], la hausse des effectifs dans le second degré dépasse 0,7 % dans 10 académies à la rentrée 2015

"Avec 39 300 élèves de plus qu'en 2014, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 536 500 élèves à la rentrée 2015, soit une hausse de 0,7 %. L'augmentation concerne le second cycle (52 400 élèves de plus, soit + 2,4 %). Dans 10 académies, l'augmentation est plus forte que la moyenne nationale. C'est notamment le cas des territoires comprenant une grande métropole dynamique (Nantes, Lyon, Rennes, mais aussi Bordeaux ou Grenoble). Mais il faut noter une baisse dans 5 académies contre 10 en 2014 : Martinique (- 2,2 %), Guadeloupe (- 1,4 %), Caen (- 0,1 %), Reims (- 0,1 %) et Nice (- 0,2 %).

Dans la voie professionnelle, "les effectifs sont stables (663 000, soit une évolution de + 0,1 %). Les effectifs des trois niveaux menant au baccalauréat professionnel augmentent (+ 0,5 %) uniquement du fait des classes de première (+ 0,7 %) et de terminale (+ 0,9 %).

Le CSE rejette le projet de décret élargissant le vivier de recrutement des recteurs

Le CSE du 26 novembre a rejeté le projet de décret élargissant le vivier de recrutement des recteurs en supprimant la condition de détention d'un doctorat. Le texte recueille 14 votes pour, 35 votes contre (dont la FSU, la CFDT, le Snalc, FO), 20 abstentions (dont Unsa). Le projet de décret relatif à l'organisation et à la coordination interacadémiques totalise une majorité d'abstentions (29 contre et 42 abstentions).

Apprentissage : tours de passe-passe...

A l'heure où les conseils d'administration de nos établissements vont devoir se prononcer sur l'ouverture de sections d'apprentis, il me paraît important de vous apporter quelques éléments de réflexion.

Tout d'abord, on vous promettra le maintien de votre section à faible effectif et, nerf de la guerre, un petit plus pour vos fins de mois. Mais vous verrez bien vite que les promesses n'engagent...

Si la section d'apprentis recrute bien (au-delà de 8 élèves), vous serez payés en HSE et vous accueillerez ces apprentis en dehors de vos classes. Mais s'il n'y a que 2 ou 3 élèves, vous les accueillerez en intégration, c'est-à-dire dans votre classe en plus de vos élèves (ce que l'on appelle la mixité des publics) et vous serez (ou non) rémunérés. Dans le meilleur de cas, les collègues touchent 1/10 d'heure par apprenti accueilli autant dire : pas grand-chose. Mais dans la plupart des cas, vous ne toucherez rien du tout !

Le rectorat veut implanter des sections d'apprentis là où nos sections sous statut scolaire sont à faible effectif. Ainsi, il veut nous faire « avaler » l'apprentissage sans engager de dépenses car il y a fort à parier que ce sera sans rémunération. Que de fois nous avons entendu ceci : « Vous êtes payés pour 25 élèves ; tant que vous n'avez pas ces 25 élèves, vous n'avez rien à dire ». Et ainsi, les apprentis se transforment en élèves comme par magie. J'en veux pour preuve le courrier d'un chef d'établissement qu'un de nos collègues a reçu suite à son refus d'accueillir un élève en formation continue dans sa classe :

« Je vous ai alors reprécisé qu'il s'agissait d'un élève comme un autre, inscrit sur les listes du lycée au même titre que les deux apprentis qui sont actuellement dans la classe ». L'affaire étant remonté jusqu'au Rectorat, deuxième courrier, celui-là signé de la main du Recteur et on peut y lire : « Je vous rappelle qu'il n'appartient pas à un enseignant de sélectionner les élèves qu'il accueille en classe. »

Abracadabra !!!

Il nous est régulièrement rappelé que la formation des apprentis fait partie de nos missions, particulièrement dans les lycées des métiers. Même si notre position sur l'apprentissage n'a pas varié, on peut s'étonner qu'aucune rémunération n'existe précisément pour les enseignants alors que les chefs d'établissement, les chefs des travaux et les intendants touchent de conséquentes primes !

Il me semble aussi que nos instances dirigeantes ont la mémoire courte. Il y a plus d'une décennie, les collègues qui enseignaient en formation continue dans les GRETA avaient des postes gagés. Ils étaient titulaires de l'Education nationale donc rémunérés par la même EN. Les GRETA reversaient la part salariale des enseignants au rectorat mais pas les charges patronales. Certains tribunaux ont considéré cela comme de la concurrence déloyale. Car on est bien sur le grand marché de la formation et les officines privées voyaient d'un mauvais œil les GRETA avec lesquels elles étaient en concurrence, sans payer les mêmes charges !

Les GRETA ont donc été obligés de reverser au rectorat la part salariale et la part patronale. Le résultat ne s'est pas fait attendre : au mois de juin suivant, nous avons retrouvé en carte scolaire lors du mouvement intra tous les collègues. Ils étaient devenus trop coûteux donc retour en formation initiale sous statut scolaire même si certains d'entre eux étaient investis dans la formation continue depuis plus de 20 ans et n'avaient plus vu d'élèves depuis longtemps.

Cette histoire d'intégration a pour moi comme un gout de déjà-vu. Les sections d'apprentis où l'on ne rémunère pas les collègues représentent une nouvelle forme, me semble-t-il, de concurrence déloyale !

Paul Bousquet

Les indemnités des CPE et anciens chefs de travaux au JO du 26 novembre 2015

Un [arrêté](#) fixe les taux de l'indemnité de responsabilité créée en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques :

- 6 563 euros pour les personnels enseignants exerçant les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques dans une ou plusieurs sections comportant plus de 1 000 élèves ;
- 5 740 euros pour les personnels enseignants exerçant les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques dans une ou plusieurs sections comportant de 400 à 1 000 élèves ;
- 4 917 euros pour les personnels enseignants exerçant les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques dans une ou plusieurs sections comportant moins de 400 élèves.

Un [arrêté](#) fixe le taux de l'indemnité forfaitaire allouée aux conseillers principaux d'éducation et aux personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions à 1 199,16 euros.

Bac Pro : une nouvelle disposition pour les candidats ajournés

Un [projet de décret](#) en préparation introduit la forme progressive de l'examen conduisant à la délivrance du baccalauréat professionnel pour les candidats de la voie scolaire et de l'apprentissage ajournés. "Cette nouvelle disposition ne devrait concerner que les redoublants qui représentent 26 % des ajournés", précise le ministère dans sa note de présentation. "Par ailleurs, il est raisonnable de penser que parmi les redoublants, seule une minorité s'inscrira dans cette démarche, la plupart souhaitant vraisemblablement obtenir le diplôme aussi rapidement que possible, en évitant d'étaler la durée de la formation préparatoire sur plusieurs années", ajoute-t-il.

Circulaires académiques

➔ La circulaire rectorale relative à la campagne de temps partiel des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré, pour l'année scolaire 2016-2017 : [Espace Circulaires académiques](#)

➔ Les examens du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique - CAFFA - et du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap - 2 CA-SH sont ouverts pour la session 2016. Toutes les informations à consulter sur le site internet du rectorat Examens et Concours - certification - CAFFA et /ou 2 CA-SH. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 décembre 2015 : [Espace Circulaires académiques](#)

XAVIER DARCOS, c'est qui lui ?

Oui on se rappelle très bien de lui, c'est l'ancien ministre de l'Éducation nationale de Sarkozy et c'est lui qui a réussi le coup de la « rénovation » professionnelle avec la complicité de quelques syndicats.

Depuis le 18 novembre, il préside la fondation du laboratoire pharmaceutique, "un poste non rémunéré mais influent" selon [Le Parisien](#). Il aura en particulier pour tâche de valoriser la marque Sanofi dans le monde, et mettre ainsi à profit ses anciennes fonctions d'ambassadeur auprès de l'OCDE !

L'apprentissage s'invite au débat régional

→ L'UIMM Aquitaine Limousin Poitou-Charentes cible six mesures pour développer l'apprentissage et la formation

À quelques jours des élections régionales, l'UIMM Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes publie un [manifeste](#) qui contient des « priorités » et « propositions » à mettre en œuvre dans la nouvelle région. L'organisation de la métallurgie réclame, entre autres :

- Un "dispositif de codécision" de la carte des formations, associant les organisations professionnelles aux ouvertures ou fermetures de sections en CFA et LP ;
- Une affectation de la taxe d'apprentissage "en fonction des besoins en compétences, sans distinction du niveau du diplôme préparé" ;
- Une contribution régionale au budget des CFAI, en investissement et en fonctionnement et le rétablissement des aides aux employeurs d'apprentis ;
- Un "fléchage" des moyens sur les "formations certifiantes répondant aux besoins des métiers en tension".

→ Tripler le nombre d'apprentis

"Il faudrait tripler le nombre d'apprentis mais je ne vois pas ce qui va permettre d'y arriver", affirme Laurent Bigorgne, directeur de l'Institut Montaigne, dans un entretien accordé aux *Échos* (30 novembre 2015) au sujet des programmes des candidats aux élections régionales. Selon lui "ce n'est pas un problème de subventions publiques, mais de pilotage des décisions".

→ Apprentissage à 14 ans

81 députés de droite, dont une série de têtes de liste aux régionales, ont déposé une proposition de loi pour rétablir l'apprentissage à 14 ans, un thème qu'ils comptent défendre pendant la campagne.

→ Une refonte en profondeur du paysage des OCTA (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage)

À partir du 1^{er} janvier 2016, seuls les Opca et les chambres consulaires seront autorisés à collecter la taxe d'apprentissage auprès des entreprises. L'objectif de cette réforme est de réduire drastiquement le nombre de collecteurs, qui devraient passer de 147 à une quarantaine, afin d'améliorer la transparence du système et de le simplifier. La loi sur le dialogue social et l'emploi (dite loi Rebsamen) instaure toutefois une dérogation pour les Compagnons du devoir qui pourront continuer à collecter la taxe d'apprentissage jusqu'au 31 décembre 2018.

→ OUVERTURE DE CRÉDITS.

Un [arrêté](#) du 20 novembre 2015 ouvre, pour 2015, des crédits d'un montant de 2 270 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au [programme](#) 790 du compte d'affectation spéciale relatif au financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage (correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage).

CAEN du 25 novembre ; Extraits de la déclaration de la FSU

«...La formation initiale des enseignants continue en cette rentrée de payer le prix d'une réforme insatisfaisante. Étudiants et fonctionnaires-stagiaires sont placés dans l'impossibilité d'investir une formation de qualité. L'année de fonctionnaire-stagiaire est particulièrement lourde du fait notamment du poids du mi-temps en responsabilité. Les conditions de travail des formateurs restent dégradées. La hausse du nombre d'étudiants inscrits dans les ESPE s'est faite sans augmentation du nombre de formateurs, ce qui conduit à des formations amputées ou dégradées. La crise du recrutement n'est pas enrayée.

A l'heure où nous fêtons les 30 ans du BAC PRO, nous demandons que le ministère publie le bilan de la réforme des 3 voies du lycée et de fait celui de la réforme de la voie professionnelle.

« La FSU réaffirme son opposition à cette réforme et en particulier au BAC PRO 3 ANS avec ses multiples difficultés engendrées : difficultés liées à l'hétérogénéité du public, non-respect de l'équité entre élèves (CCF), difficultés de trouver des entreprises d'accueil pour les PFMP, non-respect des textes concernant l'AP (2h30 par semaine non respectées), souffrance au travail, absentéisme, décrochage scolaire... »

« La FSU dénonce la concurrence déloyale de l'apprentissage, avec des moyens alloués sans limites pour des résultats très discutables. Pourtant le constat est amer pour nos gouvernants : depuis plus de dix ans l'État ne cesse de dépenser des moyens considérables pour développer quelque chose... qui ne se développe pas ! Alors que l'apprentissage a fait la preuve de son inefficacité pour lutter contre le chômage des jeunes, le décrochage et l'élévation du niveau de qualification, le ministère persiste dans ses choix et somme les opérateurs académiques de le développer dans nos Lycées Professionnels. »

« Le ministère préconise ainsi la mixité des publics qui va alourdir encore les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves. »

« Dans le premier comme dans le second degré, la FSU ne partage pas le satisfecit affiché sur une rentrée réussie. Pour sa part, elle constate que les réformes successives entraînent la dégradation des conditions de travail des personnels, et enferment les élèves dans la reproduction sans fin de la réussite ou de l'échec scolaire selon leur origine sociale. La FSU a une autre conception de l'école, et milite pour une réorientation de la politique éducative au service de la réussite de tous et toutes. »

On reviendra dans nos prochains Bulletins académiques sur les débats de ce CAEN ainsi que sur ceux du CTA du 3 décembre 2015.

COLLOQUE DU SNUEP-FSU

« 30 ans du bac pro : vers la revalorisation de l'enseignement professionnel public »

12 RUE CABANIS, 75014 PARIS